



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**Division des Personnels
Enseignants**

Karine PILLON
Adjointe de division
Responsable des mutations Tél
03.22.82.38.83

Corentin DUBRULLE
Chef de bureau DPE5
PLP, CPE, COP
Tél
03.22.82.37.42

Mél
mvt2019@ac-amiens.fr

KP/KP
n°18/0074

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

Amiens, le 8 novembre 2018

**LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

à

Madame la Cheffe du S.A.I.O.

Mesdames et Messieurs les Directeurs de centre
d'information et d'orientation

Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.

Signalé

**Objet : mouvement spécifique des directeurs de centre d'information et
d'orientation et des psychologues de l'éducation nationale - rentrée
scolaire 2019**

**Réf. : - note de service n° 2018-131 du 7-11-2018 concernant la mobilité des
personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale,
parues au BOEN spécial n° 5 du 8 novembre 2018.**

La présente circulaire a pour objet de définir les règles et les procédures du
mouvement sur postes spécifiques des psychologues de l'éducation nationale, pour la
rentrée scolaire 2019.

- I. PARTICIPANTS
- II. VŒUX ET POSTES
- III. MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES DEMANDES
- IV. CALENDRIER

ANNEXE I : Fiche technique concernant l'outil de gestion internet dénommé I-Prof

I. PARTICIPANTS

Peuvent participer :

Les psychologues de l'éducation nationale titulaires de la seule spécialité "éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle", qu'ils soient déjà ou non DCIO.

En cas de double participation des psychologues de l'éducation nationale à la phase interacadémique du mouvement national à gestion déconcentrée et au mouvement spécifique, la demande portant sur un poste spécifique est prioritaire.

II. VŒUX ET POSTES

1. Vœux

Les vœux peuvent porter sur un ou plusieurs établissements précis, un ou plusieurs établissements d'une ou plusieurs communes, d'un ou plusieurs groupements ordonnés de communes, d'un ou plusieurs départements ou d'une ou plusieurs académies.

Le nombre de vœux possibles est fixé à quinze.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que des postes sont susceptibles de devenir vacants ou de se libérer une fois la période de saisie des vœux close. Les candidats devront donc en tenir compte dans la formulation de leurs vœux (vœux géographiques).

2. Postes

Les demandes, dont le traitement reste de la compétence ministérielle, portent sur :

- tous les postes de directeur de CIO (mouvement GDIO) ;
- les postes d'adjoint au Chef du SAIO ;
- les postes de directeur de CIO dans les CIO spécialisés :
 - CIO "enseignement post-baccalauréat" ;
 - CIO Lille-Lille tertiaire : 1-25 bd Bigo Danel, 59 000 Lille ;
 - CIO Paris 5^{ème} : 47 rue des Écoles, 75 230 Paris cedex 05.
 - CIO "Média-Com" : 168 bd du Montparnasse, 75014 Paris.
 - Les centres d'information et d'orientation auprès des tribunaux pour enfants :
 - CIO : 2 rue Paul Éluard, 93 000 Bobigny ;
 - CIO : 54 rue de l'Arbre Sec, 75 001 Paris ;
 - CIO pour handicapés physiques : 8 rue Dieudonné-Costes, 75013 Paris.
- les postes de directeur de CIO en (DR)ONISEP (mouvement ONISD) et au CNAM/INETOP ;
- les postes de psychologue de l'éducation nationale en (DR)ONISEP (mouvement ONISC) et au CNAM/INETOP.

Les postes indifférenciés de directeur de CIO (mouvement DCIO) et les postes de directeur de CIO dans les SAIO comme dans les CIO spécialisés auprès des tribunaux pour enfants et pour jeunes handicapés physiques, "post-baccalauréat" et "Média-Com" seront publiés sur le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM) via l'application **I-Prof**, à compter du **15 novembre 2018**.

Les postes de directeur de CIO en (DR)ONISEP (mouvement ONISD), au CNAM/INETOP et les postes de psychologue de l'éducation nationale en (DR)ONISEP (mouvement ONISC) et au CNAM/INETOP seront publiés à compter du **15 novembre 2018** à l'adresse suivante : **www.education.gouv.fr/iprof-siam**.

Ces listes sont toutefois **purement indicatives**, les postes se libérant en cours de mouvement ou vacants après la publication sur SIAM étant susceptibles d'être pourvus dans le cadre du mouvement. En conséquence, il est conseillé aux candidats de formuler au moins un vœu large.

III. MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES DEMANDES

Pour formuler leur demande, les personnels doivent utiliser l'identifiant Unique Education nationale (NUMEN) qui leur a été attribué par leur académie d'origine ou récemment notifié. En cas de méconnaissance, vous êtes invités à le leur communiquer si vous avez accès à l'application GIGC ou, à défaut, ils doivent se rapprocher par voie écrite et dans les meilleurs délais, de leur bureau de gestion DPE5.

1. Saisie de la demande

Les personnels devront saisir, **exclusivement**, leur demande de mutation par l'outil de gestion internet dénommé "**I-Prof**", rubrique "Les services/SIAM", soit en se connectant sur le site académique :

<http://www.ac-amiens.fr>

(entrée "Espace Pro/Les ressources humaines/Votre carrière/mutation")

Lien direct : <http://www.ac-amiens.fr/mouvement-interacademique/>



soit en se connectant sur le site ministériel :

<http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>

(site ministériel)

☞ Pour connaître les paramètres de connexion à **I-Prof**, se reporter à la notice technique jointe en annexe I.

Attention : En revanche, les candidatures au CNAM/INETOP doivent être formulées sur imprimé papier téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>

2. Formulation de la demande

Les candidats doivent suivre les étapes suivantes **DANS CET ORDRE OBLIGATOIREMENT** :

- 1. mettre à jour leur CV **dans la rubrique I-Prof** dédiée à cet usage (mon CV) en indiquant une adresse courriel et un numéro de téléphone auxquels ils peuvent être joints aisément. Les candidats doivent remplir toutes les rubriques permettant d'apprécier qu'ils remplissent toutes les conditions nécessaires et tout particulièrement celles qui concernent les qualifications (intitulés exacts et dates d'obtention des diplômes, des certifications et des attestations obtenus), les compétences et les activités professionnelles.
- 2. choisir le type de mouvement **via l'application I-Prof (SIAM)** ;
- 3. rédiger **obligatoirement en ligne via l'application I-Prof (un lien apparaît lorsque le type de mouvement est choisi)**, avant de saisir le(s) vœu(x), une lettre de motivation par laquelle ils expliciteront leur démarche. Dans le cas où ils sont candidats à plusieurs mouvements spécifiques, une lettre doit être rédigée pour chaque candidature. Cette lettre doit comporter une adresse courriel et un numéro de téléphone auxquels ils peuvent être joints aisément. **Dans tous les cas, les candidats doivent faire apparaître dans la(les) lettre(s) leurs compétences à occuper le(s) poste(s) et les fonctions sollicitées**, en particulier ils doivent expliciter les liens entre leur parcours de formation et leur parcours professionnel (à l'éducation nationale et en dehors), les diplômes, certifications et attestations obtenus et le profil du poste sur lequel ils candidatent.
Joindre le dernier rapport d'inspection sous forme numérisé.
- 4. Formuler leurs vœux via l'application I-Prof (SIAM). **Si la lettre de motivation n'est pas rédigée, il sera impossible d'émettre des vœux.**

Dans toute la mesure du possible, prendre l'attache du DCIO ou de du chef de service dans lequel se situe le poste sollicité pour un entretien et lui communiquer une copie du dossier de candidature.

3. Constitution d'un dossier

Important : Concomitamment à l'enregistrement de leur demande, **via I-Prof/SIAM** (à l'exception des candidatures au CNAM/INETOP), les psychologues de l'éducation nationale postulant à un poste en (DR)ONISEP et au CNAM/INETOP sont tenus de constituer un dossier qu'ils devront adresser, directement :

Ministère de l'Éducation nationale
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Direction des personnels enseignants (DGRH B2-2)
72 rue Régnault – 75243 PARIS Cedex 13,

pour les psychologues de l'éducation nationale candidats à un poste au CNAM/INETOP, **au plus tard le 11 décembre 2018,**

ou

à l'Office national d'information sur les enseignements et les professions
12, mail Barthélémy Thimonier – 77437 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2,

pour les psychologues de l'éducation nationale candidats à un poste en (DR)ONISEP, **au plus tard le 11 décembre 2018.**

Le dossier de candidature doit comporter :

- l'acte de candidature rédigé sur papier libre ;
- les renseignements d'état civil ;
- le curriculum vitae retraçant la carrière du candidat et les différents emplois occupés ;
- les titres et diplômes obtenus ;
- une réflexion sur la mission du directeur ou du psyEN dans un des postes sollicités ;
- éventuellement, les expériences en rapport avec le poste demandé.

4. Traitement des candidatures

Les candidatures seront examinées, à partir des informations contenues dans le CV, de la lettre de motivation et des avis motivés du CSAIO actuel et d'accueil, en lien avec l'IEN-IO actuel et d'accueil et de mon avis, directement à l'administration centrale et à l'inspection générale.

Les CSAIO actuel et d'accueil porteront leur avis par le biais de l'application IProf, **pour le vendredi 14 décembre 2018.**

- Les attendus quant au(x) profil(s) recherché(s) sont les suivants :

Pour les candidats n'ayant jamais exercé de fonctions de DCIO, les candidatures pour des établissements ayant moins de 7 psychologues de l'éducation nationale, et une expérience professionnelle préalable d'au moins 5 ans seront privilégiées.

Les compétences recherchées sont les suivantes :

- Connaissance des principes éthiques et déontologiques communs à tous les fonctionnaires ;
- Maîtrise technique ou expertise scientifique du domaine d'activité, connaissance de l'environnement professionnel et capacité à s'y situer, qualité d'expression écrite, qualité d'expression orale.

Les capacités professionnelles recherchées sont les suivantes :

- Capacités professionnelles et relationnelles ;
- Capacité à communiquer avec les partenaires et à représenter le service de l'Etat, se positionner en tant que représentant de l'institution scolaire ;
- Capacité à respecter l'organisation collective du travail ;
- Aptitude à l'encadrement et/ou à la conduite de projet ;
- Capacité d'organisation et de pilotage, aptitude au travail en équipe, au dialogue, à la communication et à la négociation ;
- Aptitude à partager l'information, à transférer les connaissances et à rendre compte, capacité à s'investir dans des projets ;
- Aptitude à développer les partenariats.

IV. CALENDRIER

1. Date de la saisie des demandes de mutation

La saisie des demandes de mutation doit intervenir au cours de la période suivante :

➡ du jeudi 15 novembre 2018 (12 heures)
au mardi 4 décembre 2018 (18 heures) ←

IMPORTANT

Il est vivement recommandé à l'ensemble des personnels de ne pas attendre la fin de la période de saisie pour exprimer leurs vœux, l'internet étant ouvert sans discontinuité 24 heures/24.

2. Envoi des confirmations de demandes de mutation

Dès la clôture de la période de saisie, mes services procéderont à l'édition des formulaires de confirmation des demandes de mutation en un seul exemplaire, qui seront adressés :

→ par courrier électronique dans l'établissement d'affectation pour :

- les personnels titulaires d'un poste en CIO ;
- les personnels affectés à l'année sur un bloc de moyen provisoire dans un CIO ;

→ à l'adresse personnelle pour :

- les personnels titulaires d'un poste autre qu'en CIO ;
- les personnels affectés à l'année sur un bloc de moyen provisoire dans un établissement autre qu'en CIO ;
- les personnels n'étant pas en position d'activité et /ou non affectés dans un établissement (disponibilité...).

3) Retour des confirmations de demandes de mutation

A cet effet, je vous invite à relever la boîte à lettres de votre établissement :

➡ **à partir du mercredi 5 décembre 2018 (12h00),**

et à me saisir de toutes difficultés d'ordre technique.

Il vous incombe de recueillir la datation et l'émergement dudit formulaire, auprès du candidat et d'apposer votre visa sur le formulaire de confirmation.

Vous veillerez à me faire parvenir, **au plus tard le mercredi 12 décembre 2018**, l'ensemble des confirmations des demandes de mutation, préclassées par discipline, au bureau DPE5

4) Résultats

Les résultats pourront être consultés sur SIAM, **à compter du lundi 4 mars 2019.**

Les personnels retenus **ne participeront pas** à la phase intra-académique du mouvement national à gestion déconcentrée.

Il vous appartient d'informer les personnels de votre établissement, en congé parental, en congé de maladie, de longue maladie, de longue durée, de maternité, de formation professionnelle des présentes dispositions.

Je vous remercie à l'avance de votre implication dans le respect des instructions, des procédures et du calendrier arrêtés, garants du bon déroulement de cette opération, et qui s'inscrivent dans le cadre de la politique académique d'une gestion prévisionnelle et qualitative des ressources humaines.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie,



Jean-Jacques VIAL

Annexe 1 : L'APPLICATION I-PROF ET SIAM

La présente fiche a pour objet de présenter les principales fonctionnalités de l'application I-Prof, ainsi que les modalités de connexion.

I. Qu'est-ce qu'I-Prof ?

I-Prof est un service web académique qui vous permet, de façon sécurisée, pendant toute l'année scolaire :

- ⇒ de consulter votre dossier administratif
- ⇒ de compléter votre curriculum vitae
- ⇒ de vous informer sur vos perspectives de carrière
- ⇒ d'accéder à des guides pour gérer votre carrière, vous inscrire aux campagnes de gestion de personnel, obtenir vos résultats
- ⇒ de contacter par messagerie votre correspondant de gestion

II. Comment se connecter à I-Prof ?

Sur le site académique, www.ac-amiens.fr, rubrique "Espace professionnel/Les ressources humaines/Votre carrière/Mutation/Mouvement intra-académique").

I-Prof est hébergé sur ARENA (depuis janvier 2016), cliquez sur les rubriques **Gestion des Personnels** puis **I-PROF enseignant**.

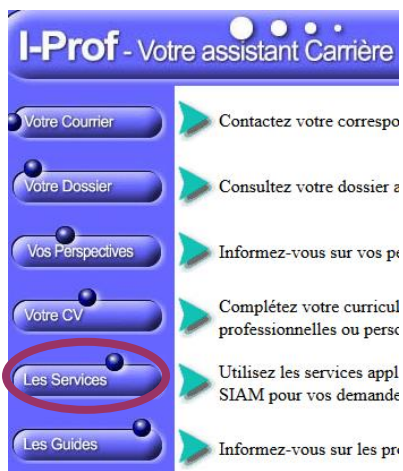
sur la page d'accueil, **utilisez vos paramètres de connexion** (" compte utilisateur " et " mot de passe ").

NB : ces identifiants sont les mêmes que ceux utilisés pour vous connecter à la messagerie académique.

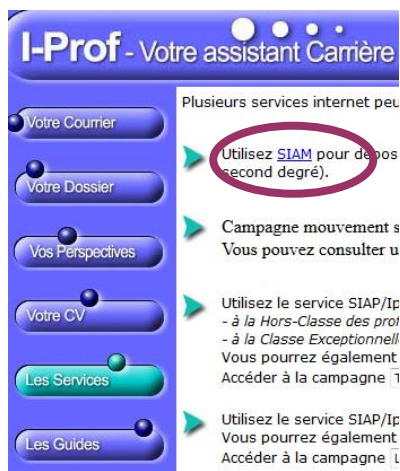
Si vous ne connaissez pas ces paramètres, munissez-vous impérativement de votre NUMEN et suivez les instructions figurant sur la page d'accueil " I-Prof ". Vous pouvez également vous adresser à la plateforme d'assistance du rectorat (03.22.82.37.40), assistance@ac-amiens.fr pour tout problème de connexion.

II. Comment se connecter à SIAM ?

1. cliquez sur Les services



2. cliquez sur SIAM



3. cliquez sur Mouvement intra-académique

